

DÉLIBÉRATION N° 23/6

Séance du 14 mars 2023

Evolution du cadre tarifaire applicable aux visites

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment ses articles 8 et 9,

Vu le décret du 2 décembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, M. Bruno Maquart,

Vu le rapport de présentation annexé,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'évolution des principes de la politique tarifaire ressortant du rapport de présentation annexé, notamment la création d'une tarification spécifique à la Cité des bébés et d'un tarif « mobilité durable », ainsi que la création d'un pass "Duo" et d'un pass "Carte mécène".

Fait à Paris,
Le 14 mars 2023

Le président du conseil d'administration


Bruno Maquart